

Bernard Lobiatti,  
président du BUCOPA



## Faire entendre notre voix

*Il faut savoir communiquer avec les outils de son temps, ceux qu'utilisent de plus en plus de Français. Nous avons donc choisi internet pour diffuser largement notre lettre d'information, la première @-letter publiée dans l'Ain en matière d'aménagement du territoire. Elle sera adressée, en fichier joint, à tous nos partenaires et interlocuteurs. C'est un moyen souple, une solution rapide pour faire passer nos informations, celles liées, par exemple, aux PLU; celles qui touchent à l'actualité, comme le dossier brûlant et déconcertant du CFAL. Renforcée par une version imprimée de la lettre, tirée à 1 000 exemplaires, notre "voix" cherchera à s'adresser au plus grand nombre. Ce n'est donc pas un support de plus destiné à encombrer les boîtes à lettres ou les messageries, mais un moyen de faire plus, dans l'intérêt de tous.*

*Avec cette lettre, je souhaite que les élus qui siègent au syndicat mixte parlent aux élus du Bugey, de la Côtière et de la Plaine de l'Ain qui composent notre SCOT. Après quatre années de réflexion et de décision, nous avons des messages à faire passer sur les grands enjeux qui conditionnent l'avenir de notre territoire. Le foncier et le logement figurent parmi ces dossiers auxquels nous devons apporter des réponses. Pour aménager au mieux notre territoire, nous devons concilier deux impératifs : préserver l'intérêt des communes intégrées au Bucopa et harmoniser nos décisions avec les orientations prises par les territoires voisins. C'est un souci qui nous occupe en permanence et je formule le vœu qu'il reste en 2006 le ressort de notre action.*

## SOMMAIRE

### Zoom

Le schéma de secteur d'Ambérieu-en-Bugey

### Actualités

- Interviews
- Le cadastre numérisé, un précieux outil de travail

### Brèves

- Au plus près du terrain
- Quel développement commercial ?
- La démarche inter-SCOT

### Contacts

## INTERVIEWS

*Lieu de concertation, d'échanges, d'information, le SCOT est plébiscité par les élus. Outil au service de l'aménagement du territoire, il permet un développement harmonieux et une urbanisation organisée sur l'ensemble du territoire qu'il couvre, des petites communes rurales aux villes plus grandes.*

### ■ Qu'a apporté le schéma de secteur à la ville ?

*« Il n'a pas apporté de contraintes, mais des éclaircissements. Il a orienté le travail de mise en compatibilité du PLU particulièrement sur les notions de mixité de logements et de forme sur les zones d'habitations. L'objectif est d'avoir une urbanisation plus harmonieuse et variée dans des quartiers où il fait bon vivre. »*

Jacques Magdelaine, maire-adjoint d'Ambérieu-en-Bugey

### ■ Quel rôle a le SCOT dans la coordination des projets d'aménagement ?

*« Un rôle fondamental ! Le SCOT permet d'unifier un secteur, une identité commune, et de montrer à l'échelon régional nos soucis et nos demandes. Le trait de liaison fort, sur notre secteur, est notre vision de l'urbanisme. Nous avons fait le choix de lever le pied sur les capacités de constructions neuves sur la Côtière et les transférer sur la plaine de l'Ain, pour dédensifier et rééquilibrer les territoires. »*

Jacky Berthou, maire de Miribel

### ■ Qu'est-ce que le SCOT vous a apporté en matière d'aménagement du territoire ?

*« Trois axes me paraissent très importants. Ils ont été développés dans le schéma de secteur d'Ambérieu : privilégier la mixité sociale, prendre en considération les coupures vertes et travailler sur l'organisation de l'espace urbain. Cela nous permet d'ouvrir des réflexions sur les grands projets d'aménagement du territoire. »*

Renée Casanova, maire de Châtillon-la-Palud

### ■ Quel est l'intérêt du SCOT pour une petite commune ?

*« C'est une démarche de territoire, dans laquelle une petite commune s'engage aussi bien qu'une grande. Le SCOT permet d'aller dans la même direction, tout en gardant les spécificités d'une commune rurale, dont les problématiques sont différentes d'une grande. C'est un lieu de concertation, d'échange. »*

Jacqueline Sélignan, maire de Saint-Éloi

## Le cadastre numérisé, un précieux outil de travail

Plus question d'examiner un plan local d'urbanisme (PLU) sans avoir recours au vidéo-projecteur.

*« Avant toute décision, nous pourrions projeter une photo aérienne de la commune et visionner son plan de zonage. Toutefois les situations complexes nécessiteront toujours un déplacement sur le terrain afin de se rendre compte de visu. »* Fini donc le temps où une dizaine de personnes se penchaient sur le cadastre "papier" pour mesurer l'impact d'un projet d'aménagement. *« Le recours au cadastre numérisé, explique Christian Gardoni, chargé de projet au BUCOPA, permet d'améliorer la connaissance du territoire. Il s'agit d'un véritable outil pédagogique qui permet de visualiser rapidement les enjeux spatiaux d'une commune ou d'un territoire. Cet outil permettra, ponctuellement, de réaliser des analyses sur des sujets tels que l'évolution de l'occupation ou de la destination du foncier, le rythme de consommation de terrains à urbaniser... Le cadastre numérisé est un outil très intéressant pour la mise en œuvre du SCOT et la vulgarisation des réflexions en matière d'aménagement du territoire. »*

Dans un premier temps, c'est pour « donner à voir » que le SCOT BUCOPA a souhaité se doter du cadastre numérisé mis à disposition par le syndicat intercommunal d'électricité de l'Ain.

Cet outil sera complété au cours de l'année 2006 par un SIG (Système d'information géographique) afin de lier les données géographiques du cadastre et les PLU. Le SIG permettra ainsi une analyse de la cohérence des PLU à une échelle supracommunale mais aussi de réaliser ponctuellement des expertises sur des sujets spécifiques tels que l'évolution de la « tâche urbaine ».

Pour cela, le BUCOPA s'est rapproché des services de la DDE de l'Ain qui pilote, sur ce sujet, une réflexion au niveau régional.



© François Guy – Agence d'urbanisme pour le développement de l'agglomération lyonnaise

Péage et zones d'activités de Beynost

## Les membres du bureau

Bernard Lobietti (*Dagneux*)

Président S.M. BUCOPA

Jacky Magdelaine (*Ambérieu-en-Bugey*)

1<sup>er</sup> Vice-Président

Jacques Berthou (*Miribel*)

2<sup>e</sup> Vice-Président

Renée Casanova (*Chatillon-la-Palud*)

3<sup>e</sup> Vice-Présidente

Jean Chabry (*Jujurieux*)

4<sup>e</sup> Vice-Président

Claude Marcou (*Villieu-Loyes-Mollon*)

5<sup>e</sup> Vice-Président

Daniel Beguet (*Serrières-de-Briord*)

6<sup>e</sup> Vice-Président

Albert Bertholet (*Souclin*)

7<sup>e</sup> Vice-Président

Gabriel Fournier (*Ambronay*)

8<sup>e</sup> Vice-Président

Laurent Paucod (*Saint-Martin-du-Mont*)

9<sup>e</sup> Vice-Président

Gilbert Bouchon (*St-Rambert-en-Bugey*)

10<sup>e</sup> Vice-Président

André Ferry (*Pont-d'Ain*)

11<sup>e</sup> Vice-Président

Jean-Luc Orset (*Saint-Jean-le-Vieux*)

Membre

Jacqueline Selignan (*Saint-Éloi*)

Membre

Gilles Piralla (*Ambérieu-en-Bugey*)

Membre

Jacques Banderier (*Montluel*)

Membre

Jean-Alex Pelletier (*Meximieux*)

Membre

Michel Vienot (*Thil*)

Membre

## 3 régions, 9 communautés d'agglomération

À l'origine, il existait un SDAU (Schéma directeur d'aménagement et d'urbanisme) du Haut-Rhône qui englobait des communes de l'Ain et de l'Isère.

En octobre 1997, un arrêté interpréfectoral a révisé les périmètres d'attribution en créant deux zones distinctes, l'une composée des communes de l'Ain, l'autre des communes de l'Isère.

Le syndicat mixte BUCOPA (Bugey Côtière Plaine de l'Ain) a été créé le 1<sup>er</sup> décembre 1998.

Il regroupe aujourd'hui 91 communes organisées en 9 communautés de communes.

Il avait pour mission à l'origine l'élaboration et l'approbation du schéma directeur (document antérieur au Schéma de Cohérence Territoriale).

Sa compétence a été étendue par la loi au suivi et la révision du SCOT.

Il est associé aux procédures d'élaboration, de modification et de révision des plans locaux d'urbanisme engagées sur son périmètre.

## L'activité du syndicat en 2005

### Les réunions des organes délibérant du syndicat

Le comité syndical s'est réuni à 3 reprises.

Une séance a été consacrée à l'arrêt du projet de schéma de secteur.

Le bureau s'est réuni à 8 reprises.

Au cours de ces séances, les membres ont examiné le Plan local d'urbanisme de 16 communes :

- Saint-Martin-du-Mont, Château-Gaillard, Journans, Neuville-sur-Ain, Priay et Saint-Rambert, dans le cadre d'une révision globale ;
- Montluel, Poncin, Lhuis, Pérouges, Niévroz, Tenay et Loyettes, dans le cadre d'une révision simplifiée ;
- Villettes-sur-Ain, Lhuis et Villieu-Loyes-Mollon dans le cadre d'une modification.

Le Bureau a rendu 11 avis favorables, 4 avis « sous condition », 2 avis « sous stricte condition » et 2 avis défavorables.

### Les travaux engagés par le syndicat (sous sa propre maîtrise d'ouvrage)

- Le schéma de secteur : il a donné lieu à la réunion à trois reprises du Groupe de Travail spécifique. Le syndicat s'est adjoint les compétences du

bureau d'études URBICAND pour élaborer ce document.

- La lettre du SCOT BUCOPA.

### Les travaux d'études et de planification auxquels le syndicat a été associé

- Le contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise (CFAL) : 2 séances de travail spécifiques lui ont été consacrées .
- Le projet de Directive territoriale d'aménagement (DTA) de l'agglomération lyonnaise : le syndicat est désormais membre du comité en charge du suivi de la mise en œuvre de la DTA.
- Le schéma de cohérence transport de la Côtière : le syndicat est associé aux groupes de travail et le bureau est consulté régulièrement.
- Le SCOT de la Dombes.

### Les participations du syndicat à divers réseaux

- L'Interscot.
- Contribution à 2 séminaires organisés par l'Agence de l'eau.

### Les missions de conseil et d'assistance conduites par le syndicat

- Lors de l'engagement de la révision des PLU.
- Au cours de l'élaboration de certains PLU.
- À l'issue d'un avis contraignant sur un projet de PLU.

# Le communes, 91 communes

Le vaste territoire Bugey – Côtière – Plaine de l'Ain s'étire le long de l'A42 entre les agglomérations de Lyon et de Bourg-en-Bresse dans le département de l'Ain. Sa partie la plus à l'ouest forme une conurbation très liée au développement de Lyon, tandis qu'à l'est de la rivière Ain, le Bugey-sud et le Revermont sont plus ruraux et s'articulent autour d'Amberieu-en-Bugey. C'est le seul SCOT déjà approuvé en région lyonnaise.

### En chiffres

120 554 habitants  
99,2 hab./km<sup>2</sup>  
1 215 km<sup>2</sup>  
91 communes



**BUCOPA – Syndicat mixte du schéma directeur Bugey – Côtière – Plaine de l'Ain**  
**Château de Chazey-sur-Ain – 01150 Chazey-sur-Ain**  
**Chef de projet : Christian Gardoni – [cgardoni.smbucopa@wanadoo.fr](mailto:cgardoni.smbucopa@wanadoo.fr) – Secrétariat : Esther Lochon**  
**Tél. : 04 74 61 90 10 – Fax : 04 74 61 98 80 – E-mail : [syn.mix.bucopa@wanadoo.fr](mailto:syn.mix.bucopa@wanadoo.fr)**



## BRÈVES

### • Au plus près du terrain

Saint-Martin-du-Mont, Souclin, Serrières-de-Briord, Saint-Éloi : le BUCOPA n'est pas casanier. Les réunions de son bureau, programmées environ une fois toutes les six semaines, en fonction de l'actualité, ont toujours lieu dans une commune de son territoire, sur le terrain. Réunions de travail pour émettre un avis sur les PLU en projet ou sur les dossiers en cours (le CFAL, la DTA de l'agglomération lyonnaise, les ZAC), mais aussi réunions de réflexion et d'échanges sur les orientations d'avenir. Ces séances de travail sont aussi l'occasion d'une rencontre conviviale entre les élus qui animent la démarche.

### • Quel développement commercial ?

Préciser les orientations et préconisations du SCOT en matière d'urbanisme commercial et les décliner au niveau des bassins de vie du territoire, compléter l'analyse engagée sous l'autorité du Préfet lors de l'élaboration du schéma départemental d'équipement commercial, formaliser un schéma d'urbanisme commercial partagé et cohérent à l'échelle du territoire BUCOPA, tels pourraient être les 3 objectifs assignés à l'étude qu'envisage de réaliser le syndicat mixte. Ce sujet sensible est d'actualité, une décision du conseil d'état en date du 28 septembre 2005 reconnaît la compétence du SCOT en matière de localisation préférentielle des équipements commerciaux.

Le prochain SCOT, prévu pour 2009, prendra en compte ces interrogations et imaginera des mesures plus contraignantes pour « innover, respecter les équilibres, encourager l'existant » estime B. Lobietti. « Sans vouloir ajouter une étude aux études, nous voulons disposer d'éléments d'analyse pour trouver d'autres réponses et apprécier les besoins recensés par le schéma départemental. » Ce qui engendrerait une rupture avec les implantations anarchiques de ces dernières années et avec les comportements « individualistes ».

### • La démarche inter-SCOT

Non inscrite dans les textes mais encouragée par la directive d'aménagement de Lyon (DTA), la démarche inter-SCOT de l'aire métropolitaine lyonnaise permet à dix syndicats mixtes d'échanger régulièrement sur leurs travaux respectifs pour mieux apprécier leurs impacts communs. Animée par les élus et non par les techniciens, cette association informelle des présidents de SCOT réfléchit à la mise en cohérence des schémas. Cet inter-SCOT, qui englobe 743 communes et représente 2,65 millions d'habitants, est considéré comme la deuxième région urbaine de France. Il a été le premier du genre au niveau national. [www.inter-scot.org](http://www.inter-scot.org)

## ZOOM Le schéma de secteur d'Ambérieu-en-Bugey

### Un projet de territoire au service d'un bassin de vie ambitieux

**Pôle d'équilibre entre Lyon et le sud de l'Ain, la zone d'Ambérieu-en-Bugey fait l'objet d'un schéma de secteur qui sera approuvé en mars prochain. Objectif : maîtriser l'urbanisation et préserver les ressources naturelles.**

Ambérieu-en-Bugey a été retenu par le SCOT Bugey Côtière Plaine de l'Ain comme pôle d'équilibre structurant la troisième couronne lyonnaise et le sud de l'Ain. Son développement organisé doit permettre de limiter les effets négatifs de l'urbanisation dans les communes rurales et protéger les ressources naturelles.

Un schéma de secteur est en cours d'élaboration, portant sur le territoire de 13 communes\*. Idée clé du projet d'aménagement et de développement durable (PADD) : dégager une offre urbaine à Ambérieu de façon polarisée, organisée et exigeante, afin de modérer le développement urbain dans les communes rurales de la Plaine de l'Ain et de la vallée de l'Ain.

Cinq préconisations, détaillées dans le document d'orientation, ont été définies :

- protéger les milieux naturels et agricoles, et préserver la ressource en eau ;
- préserver les paysages ;
- offrir de l'habitat répondant aux nouvelles exigences ;
- créer des conditions favorables au développement économique ;
- améliorer les déplacements et anticiper les besoins en infrastructures.

\*Ambérieu-en-Bugey, Ambronay, Ambutrix, Bettant, Château-Gaillard, Châtillon-la-Palud, Douvres, Leyment, Priay, Saint-Denis-en-Bugey, Saint-Maurice-de-Rémens, Torcieu, Villette-sur-Ain.

#### Le calendrier

Novembre 2002 : 1<sup>re</sup> délibération du comité syndical proposant un périmètre pour le schéma de secteur.  
Mars 2003 : arrêté préfectoral publiant le périmètre.  
Septembre 2003 à mai 2004 : élaboration du PADD.  
Octobre 2004 à mai 2005 : élaboration du document d'orientations.  
Octobre 2004 et mai 2005 : réunions publiques d'information.  
Juillet 2005 : bilan de la concertation et arrêt du projet de schéma.  
Décembre 2005 à janvier 2006 : enquête publique.  
Fin mars 2006 : approbation du schéma.

#### Diversifier l'habitat

Le schéma de secteur conforte l'objectif d'atteindre 10 % de logement locatif social dans le parc des résidences principales en 2020, dans les 12 communes rurales, et 25 % à Ambérieu.

#### Renouveler la ville

L'agglomération ambarroise étant appelée à grossir, le schéma préconise de développer ses lieux de centralité économique (centre ancien, quartier de la gare, pôle santé du nord de la ville, triangle d'activités), voire en créer de nouveaux.

#### Rail-route

Conformément au SCOT, l'espace du camp militaire des Fromentaux est réservé pour l'accueil éventuel d'une plate-forme de transbordement rail-route.



Vue sur Ambérieu-en-Bugey depuis la tour de Saint-Denis-en-Bugey

#### La lettre du BUCOPA

Syndicat mixte du schéma directeur Bugey – Côtière – Plaine de l'Ain  
Directeur de la publication : Bernard Lobietti  
Création, mise en page : Chorégraphic – 04 74 45 38 34  
N° 1 – Mars 2006 – Tirage 1 000 ex.